

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 16 Avril 2018

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Mme LIBAUDE Régine, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : R.LIBAUDE, B.CHARRON, J.VALENTE, A.FOUCAULT, C.BOURNET,
C.AUMONT

Et

Messieurs : A.VILLANUEVA, G.QUINTON, F.SCHMITT

Etait absente excusée : J.VENANCIO donne pouvoir à Madame J.VALENTE

Secrétaire de séance : Madame Cristelle BOURNET

Lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance 7 mars 2018 qui, une fois lecture faite, est approuvé à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Ordre du jour

Délibérations

Approbation du Compte de gestion de la perception de Saint Arnoult En Yvelines et Compte Administratif M 14 de la commune :

Madame Assunta FOUCAULT présente le compte de gestion 2017, ainsi que le Compte Administratif communal 2017.

Compte de gestion et CA 2017 :

Fonctionnement :

Résultat 2016 : 335.181,19 €

Résultat 2017 : 365.608,64 €

Investissement :

Résultat 2016 : 19.443,71 €

Résultat 2017 : - 149.552,46 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote

Résultat de clôture 2017 : 216.056,18 €, montant repris au Budget Primitif 2018

Affectation des résultats 2017 :

Le Conseil Municipal de la commune approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2017 qui sera reporté sur le budget primitif 2018 :

002-Résultat excédentaire de fonctionnement : 365.608,64 €

001-Résultat déficitaire d'investissement : - 149.252,46 €

Résultat de clôture 2017 : 216.056,18 €, montant repris au Budget Primitif 2018.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Vote des 3 taux :

Le conseil municipal approuve les trois taux de la commune :

Taxe habitation : 5.20 %

Taxe foncière : 9.20 %

Taxe foncière non bâtie : 28.20 %

Produit fiscal attendu : **83.713 €**

Votes « POUR » 8, Votes « CONTRE » 2 des membres présents et ayant donné pouvoir

Budget Primitif 2018 - M14 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2018-M14 équilibré comme suit :

Fonctionnement :

-Dépenses : 635.391,18 €

-Recettes : 635.391,18 €

Investissement :

-Dépenses : 446.101,02 €

-Recettes : 446.101,02 €

Questions diverses

Compte rendu réunion CCAS :

Les membres du CCAS, ont approuvé à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Percepteur pour l'exercice 2017 ainsi que le Compte Administratif, qui se solde par un excédent en fonctionnement de 785,47 €.

Fonctionnement :

Dépenses : 1.108,14 €

Recettes : 1.893,61 €

Cet excédent de clôture sera repris au Budget Primitif 2018.

Madame le Maire-Président n'a pas pris part au vote.

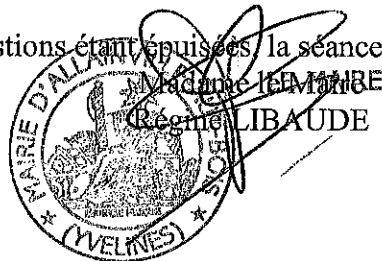
Budget Primitif CCAS-2018 :

Fonctionnement :

Dépenses : 2.235,47 €

Recettes : 2.235,47 €

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21h30



A.VILLANUEVA

G.QUINTON

F.SCHMITT

B.CHARRON

J. VALENTE

A.FOUCAULT

C.BOURNET

C.AUMONT